



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1425

ARRETE n° 24-AT-1425  
PROROGEANT L'ARRETE  
24-AT-1364

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation de la  
circulation  
rue du 11 Novembre 1918,  
rue de Metz et rue Alfred  
Dequeant  
du 15/04/2024 au 31/05/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1  
à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°24-AT-1364 en date du 25/03/2024,

Votre correspondant :

Considérant que le phasage des travaux de réaménagement de la rue Noël Pons a  
été modifié.

SERVICES TECHNIQUES  
Direction INFRA -EM/CN  
Tel : 01.47.29.50.50  
Fax : 01.47.29.48.22

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté 24-AT-1364 du 25/03/2024, portant  
réglementation de la circulation :

- rue du 11 Novembre 1918, au niveau du carrefour de la rue Noël Pons, dans  
le sens rue de Metz, rue du 11 novembre
  - rue de Metz
  - rue Alfred Dequeant
  - rue du 11 Novembre 1918
  - rue du 11 Novembre 1918, dans le sens A86 rue Noël Pons
- , sont prorogées jusqu'au 31/05/2024.

**Article 2 :** Monsieur RAYEE (CHAMPION JR) est chargé de l'exécution du présent  
arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 10 Avril 2024  
Le Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM

**DIFFUSION:**

- COMMISSARIAT DE POLICE
- Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS
- Monsieur Bruno LAFORGUE (RATP)
- Monsieur Julien RAYEE (CHAMPION JR) [julien.rayee@championjr.fr](mailto:julien.rayee@championjr.fr)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un  
recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de  
notification ou de publication.